



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET  
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.  
PROJET DE CATEGORIE C (sans étude d'incidences sur l'environnement)

**OBJET DE LA DEMANDE :** Demande de permis d'environnement classe 2 pour un projet de fabrication de cidre et d'autres vins de fruits à partir de jus concentrés/frais de pommes/poires manufacturés par des entreprises externes ainsi que la désalcoolisation de boissons diverses (cidre, vin, bières,...).  
Le projet (local loué de 1 000 m<sup>2</sup> de surface) s'implante dans une partie des bâtiments du site occupé par la société ABS.

**EXPLOITANT :** MIS S.A., rue de la Station 71, 4650 Herve

**SITUATION :** Rue de la Croisette 118, 6180 Courcelles

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
03/06/2020	08/06/2020	Administration communale Service Environnement Rue Jean Jaurès 2 6180 Courcelles  LUNDI 22/06/2020 À 10 heures	Administration communale - Service Environnement Rue Jean Jaurès, 2 - 6180 Courcelles Tél : 071/466 903 Fax : 071/466 969 e-mail : <a href="mailto:environnement@courcelles.be">environnement@courcelles.be</a>

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande précitée.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement et se déroule du 08 juin 2020 au 22 juin 2020

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale - Service Environnement rue Jean Jaurès 2, 6180 Courcelles - à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable **uniquement sur rendez-vous** (dans le strict respect des mesures de sécurité actuelles) ou le samedi matin sur rendez-vous (pris au 071/466 903 ou au 071/466 975 au maximum le mercredi qui précède avant 16h)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Afin que toute personne puisse obtenir des explications techniques sur le projet, celle-ci peut contacter :

- o Le Service Environnement de la Commune de Courcelles : rue Jean Jaurès 2, 6180 Courcelles - 071/466 903 ou 071/466 975- [environnement@courcelles.be](mailto:environnement@courcelles.be)
- o Le Fonctionnaire technique : rue de l'Ecluse 22, 6000 Charleroi - 071/654 776  
Référence du dossier : 31505 & D3400/52015/RGPED/2020/1/ML/sd-PE

Le Collège communal est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1<sup>er</sup>, du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

**Le Fonctionnaire technique n'impose pas une étude d'incidences sur l'environnement étant donné que la notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques sur l'environnement**

Le Directeur général F.F.  
Merouane HADBI



A Courcelles, le 02 juin 2020

Pour la Députée -Bourgmestre,  
Caroline TAQUIN,  
L'Echevine déléguée,  
Hedwige DEHON, 6<sup>ème</sup> Echevine